



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

redevances de gestion et d'utilisation des fréquences radioélectriques

Question écrite n° 34366

Texte de la question

M. Daniel Spagnou alerte Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'augmentation prévue de la redevance due par les associations de relais radio à l'agence nationale des fréquences radioélectriques (ANFR). Il attire plus particulièrement son attention sur l'association des relais radio du secours en montagne des Alpes-de-Haute-Provence, association faisant partie du réseau d'alerte, destiné spécifiquement au secours en montagne et, de ce fait, sans aucun but commercial. Celle-ci s'est vue notifier ces derniers jours, par réception de facture, le nouveau montant de cette redevance avec un coefficient d'augmentation de 11,8, passant ainsi de 419 euros à 4 944 euros. Il apparaît évident qu'une telle augmentation ne peut être supportée par l'association dont les cotisations annuelles ne suffiraient pas à couvrir le montant demandé. Aussi il lui demande si une telle mesure doit vraiment être appliquée à un réseau dédié exclusivement au secours des personnes.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Spagnou](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34366

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9445

Question retirée le : 23 décembre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)